



Le réseau
de transport
d'électricité

Guide d'Implémentation des Messages du Système d'Information support de la Programmation et du Mécanisme d'Ajustement

Version applicable au 30 mars 2020

Sommaire

CHAPITRE 1.	PREAMBULE	3
CHAPITRE 2.	DECLARATIONS DES PERFORMANCES ET CONTRAINTES TECHNIQUES (CT_PROD_5)	6
CHAPITRE 3.	OFFRES D'AJUSTEMENT (.OFFRE).....	12
CHAPITRE 4.	CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES (CT_PROD 1 A 4 ET CT_CE).....	18
CHAPITRE 5.	ORDRES D'AJUSTEMENT (.ORDRE ET RECAP_ORDRES)	42
CHAPITRE 6.	VALORISATION JOURNALIERE DETAILLEE (VALDET) ET VALORISATION MENSUELLE (VALMEN).....	47
CHAPITRE 7.	FICHIERS DE TRACABILITE AU PAS 5 MINUTES (DONNEES_VALIDEES, DCCS ET DCRD).....	53
CHAPITRE 8.	MODES SECOURS	61

CHAPITRE 1. PREAMBULE

1.1 OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Ce document spécifie les caractéristiques informatiques des Messages échangés entre RTE et les acteurs participants à la Programmation et au Mécanisme d'Ajustement prévus dans la section 1 des Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre et dans le Contrat de Participation aux Services Système.

Ce document est destiné aux Responsables de Programmation et aux Acteurs d'Ajustement.

Les messages sont des fichiers informatiques utilisés par le système d'information de RTE, spécifiques à la gestion de l'équilibre Offre/Demande du Système Electrique sur l'intervalle de temps J-1 à J+3, soit :

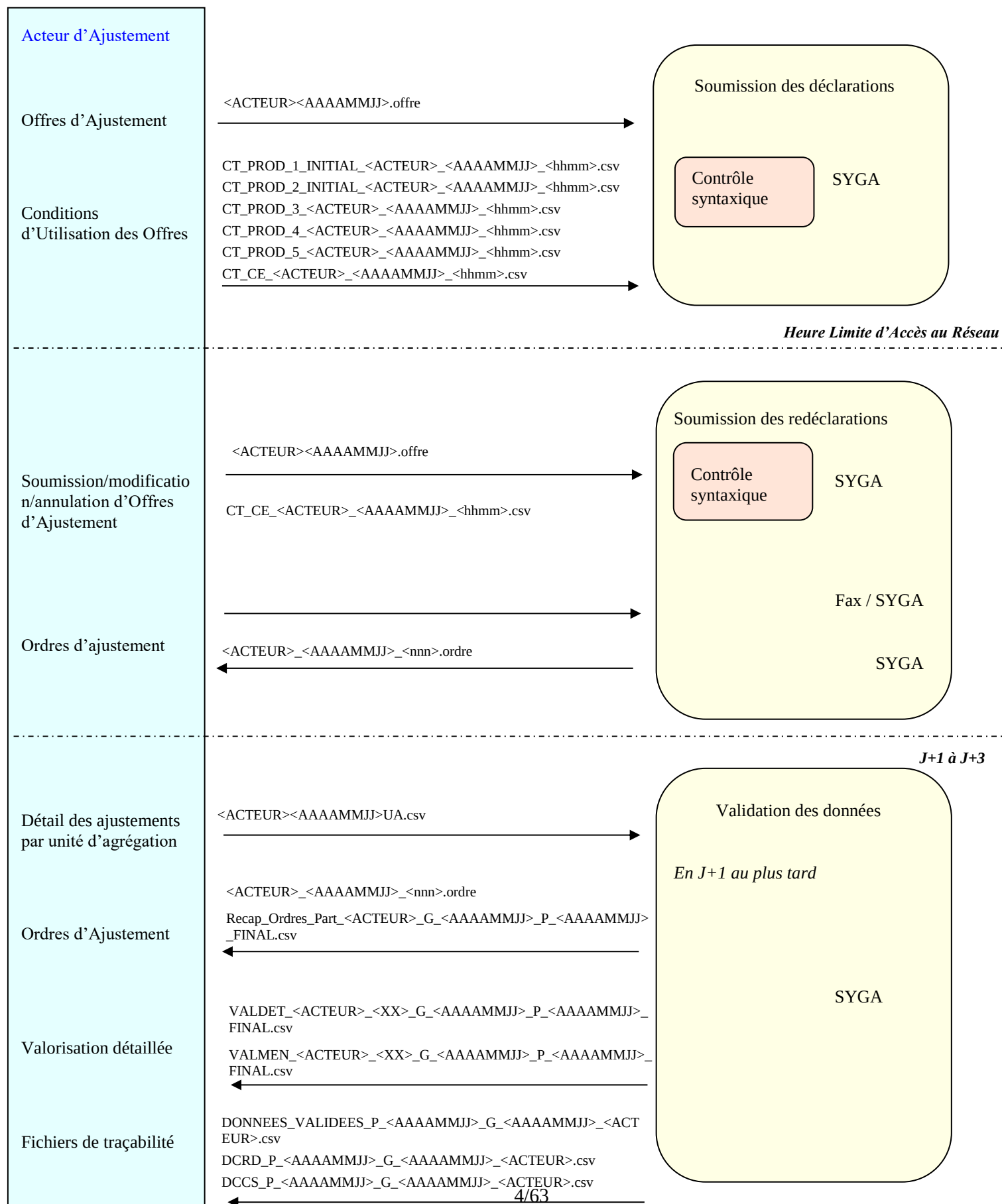
- Fichier des Déclarations des Performances et des Contraintes Techniques,
- Fichiers d'Offres d'Ajustement,
- Fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres,
- Fichiers récapitulatif des Ordres d'Ajustement,
- Fichiers de valorisation détaillée,
- Fichiers de valorisation mensuelle,
- Fichiers pour la transmission du détail des ajustements par Unité d'Agrégation,
- Fichiers de traçabilité au pas 5 minutes.
- Fichier de Chronique de Production totale
- Fichier prescription provisoire au réglage de la fréquence
- Fichiers de déclaration de fourniture de services système d'un Responsable de Programmation pour le compte d'autres Responsables de Programmation
- Fichiers de prescription définitive au réglage de la fréquence

Ce document ne couvre pas :

- Les messages d'alerte pour insuffisance d'offres transmis par fax,
- Les informations issues du contrôle de l'exécution des ordres d'ajustement et des services système par RTE,
- Au delà de J+3, les processus de régularisation et de recouvrement des charges.
- Les indicateurs publics publiés sur le site WEB RTE.

Afin de simplifier la lecture du document, les dispositions relatives aux EDP peuvent également s'appliquer aux Entités de Prévision sans que cela soit précisé explicitement.

1.2 VUE D'ENSEMBLE DES ECHANGES DE J-1 A J+3



1.3 HEURES ET GESTION DU CHANGEMENT D'HEURES

Toutes les heures sont indiquées en heure locale française.

Conformément à la Section 1 des Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre (Règles), les jours de changement d'heure (passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été et inversement), le Guichet infra journalier de 02H00 n'est pas ouvert. Les différents fichiers échangés ont une structure inchangée.

RTE applique des conventions particulières dans le traitement des fichiers échangés qui sont notifiées par mail aux Responsables de Programmation et aux Acteurs d'Ajustement 10 jours avant la date de changement d'heure.

1.4 LES MODES SECOURS

En cas de maintenance programmée ou d'indisponibilité fortuite du SI, lorsque les conditions techniques le permettent, un ou plusieurs modes secours sont mis en place par RTE. Ces modes secours concernent les services Programmation (en J-1 et en Infra journalier), Ajustement (en J-1 uniquement), et la diffusion des principaux indicateurs de marché relatifs au Mécanisme d'Ajustement. Le dernier chapitre de ce document précise les modalités techniques de ces modes secours.

1.5 REGLES CONCERNANT LE FORMAT DES FICHIERS

D'une manière générale et sauf indication précisée dans le texte,

- Tous les messages sont transmis sous forme d'un fichier au format « .csv » avec séparateur point virgule,
- Le point virgule ne doit pas être utilisé comme caractère à l'intérieur d'une valeur ou d'un commentaire. Il est exclusivement réservé comme séparateur de champ,
- Les 26 lettres de l'alphabet (sans accent et diacritique) et les chiffres sont les seuls caractères autorisés. Les caractères suivants ne doivent pas être inclus dans les champs commentaires : caractères accentués, <, >, ', ", &, point virgule.
- Dans les noms de fichier, les données situées à l'intérieur des signes suivants < > sont des données variables. Les autres éléments doivent être repris tels quels dans le nom du fichier.

CHAPITRE 2. DECLARATIONS DES PERFORMANCES ET CONTRAINTES TECHNIQUES (CT_PROD_5)

Ce chapitre présente le format du fichier des déclarations des performances et contraintes techniques des groupes thermiques, pour les transmissions anticipées (aux horaires prévus dans les Règles) et pour l'envoi à l'Heure Limite d'Accès au Réseau.

Ces fichiers doivent être déposés par les Acteurs d'Ajustement conformément à la procédure décrite dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Emetteur	Réception Front office RTE	Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichier .csv décrit ci-dessous

Contrôle syntaxiques

Des contrôles syntaxiques sur les contenus et noms de fichiers sont effectués dès le chargement. Seules les lignes correctes du fichier sont conservées. Des messages d'erreurs et d'information aident l'acteur d'ajustement à identifier les erreurs présentes dans le fichier.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il n'est pas possible d'annuler un chargement de fichier.

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Le format du fichier des déclarations des performances et contraintes techniques des groupes thermiques est identique quelle que soit la date de soumission.

2.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_5_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
<ACTEUR>	Nom du Responsable de Programmation (identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) d'application des données	AAAAMMJJ

Champ	Description	Valeur ou format
<hhmm>	Horaire (heure, minute) de la passerelle de la transmission anticipée ou du Guichet de déclaration	hhmm Les valeurs autorisées sont : • 1230 pour 12h30 • 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au réseau)

Exemple :

CT_PROD_5_<ACTEUR>_20090927_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 26 septembre 2009 et contenant les performances et contraintes techniques de la journée du 27 septembre 2009.

2.2 CONTENU

Leur mise en forme au format « csv » est la suivante :

A - EN TETE DU FICHIER

1^{ère} ligne :

Date de constitution du fichier;Heure de constitution du fichier;

2^{ème} ligne

Date de validité de la déclaration;

3^{ème} ligne

REGION;EDP;COMBUSTIBLE;PCN;PMD;MT;PRIM à PMin;PRIM à PInter;PRIM à PMax;SEC à PMin;SEC à PInter;SEC à PMax;Gradient Hausse;Gradient Baisse;Groupe DPN;DA (mn);CplPcMax(mn);Réglage Tension;Absorp. (MVAR);Fournit. (MVAR);Inapte Suivi De Charge;Inapte Baisse d'urgence;Inapte Arrêt Prog;Indispo;Cause;Essais;Inapte Secondaire suivi DeCharge;Pcmin;Pcomin;Code essai 1;Heure de début ess1;Heure de fin ess1;Donnée puissance ess1;Code essai 2;Heure de début ess2;Heure de fin ess2;Donnée puissance ess2;Code essai 3;Heure de début ess3;Heure de fin ess3;Donnée puissance ess3;

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure Minute Seconde) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format hh:mm:ss
Date de validité de la déclaration	Date (Année Mois Jour) sur laquelle portent les données déclarées	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ

La 3^{ème} ligne précise les noms des champs contenus dans le fichier.

B - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient une ligne pour chaque EDP.

Région;EDP;Combustible;PCN;PMD;MT;RP à PMin;RP à Pinter;RP à PMax;RS à PMin;RS à Pinter;RS à PMax;Gradient Hausse;Gradient Baisse;Groupe DPN;DA;CplPcMax;Réglage Tension;Limite Absorption; Limite Fourniture ;Inapte Suivi De Charge;Inapte Baisse d'urgence; Inapte Arrêt Programme;Indisponibilité;Cause indisponibilité;Essais;Inapte Secondaire lors du suivi de Charge;Pcmin;Pc0min;Code essai 1;Heure de début essai 1;Heure de fin essai 1;Donnée puissance essai 1;Code essai 2;Heure de début essai 2;Heure de fin essai 2;Donnée puissance essai 2;Code essai 3;Heure de début essai 3;Heure de fin essai 3;Donnée puissance essai 3;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Région	Nom de l'Unité Régionale Système Electrique de RTE à laquelle est rattachée l'EDP	Les valeurs autorisées sont : PARIS, NANTES, LILLE, MARSEILLE, LYON, TOULOUSE, NANCY
EDP	Code de l'EDP communiqué par RTE	
Combustible	Type de combustible utilisé par l'EDP	Les valeurs autorisées sont : G pour gaz, C pour charbon, N pour nucléaire, F pour fioul
PCN	Valeur de la Puissance Continue Nette	Valeur entière positive ou nulle en MW
PMD	Valeur de la Puissance Maximale Disponible	Valeur entière positive ou nulle en MW
MT	Valeur du Minimum Technique	Valeur entière positive ou nulle en MW
RP à Pmin	Valeur de la Réserve Primaire à puissance minimale	Valeur entière positive ou nulle en MW
RP à Pinter	Valeur de la Réserve Primaire à puissance intermédiaire	Valeur entière positive ou nulle en MW
RP à Pmax	Valeur de la Réserve Primaire à puissance maximale	Valeur entière positive ou nulle en MW
RS à Pmin	Valeur de la Réserve Secondaire à puissance minimale	Valeur entière positive ou nulle en MW
RS à Pinter	Valeur de la Réserve Secondaire à puissance intermédiaire	Valeur entière positive ou nulle en MW
RS à Pmax	Valeur de la Réserve Secondaire à puissance maximale	Valeur entière positive ou nulle en MW

Champ	Description	Valeur ou format
Gradient Hausse	Valeur du gradient à la hausse	Valeur entière positive en MW.min ⁻¹ ou valeur nulle (représentée par un champ vide ou #)
Gradient Baisse	Valeur du gradient à la baisse	Valeur entière positive en MW.min ⁻¹ ou valeur nulle (représentée par un champ vide ou #)
Groupe DPN	Groupe en expérimentation DPN	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
DA	Délai de démarrage de l'EDP pour atteindre la valeur de puissance active du groupe la plus haute avec fourniture de réserve primaire	Valeur entière positive ou nulle en minutes
CplPcMax	Temps entre le couplage et l'arrivée à la valeur de puissance active du groupe la plus haute avec fourniture de réserve primaire.	Valeur entière positive ou nulle en minutes
Réglage Tension	Aptitude à participer au réglage tension.	Les valeurs autorisées sont : APTE , INAPTE, LIMITE
Limite Absorption	Puissance réactive limite en absorption	Valeur entière positive ou nulle en MVAR
Limite Fourniture	Puissance réactive limite en fourniture	Valeur entière positive ou nulle en MVAR
Inapte Suivi De Charge	Indicateur d'aptitude de l'EDP à moduler	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Inapte Baisse d'urgence	Indicateur d'aptitude de l'EDP à réaliser une baisse d'urgence	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Inapte Arrêt Programme		Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Indisponibilité	Eventuelle date d'indisponibilité.	Chaine de caractères standard (256 max) ou champ vide
Cause indisponibilité	Eventuelle raison de l'indisponibilité	Chaine de caractères standard (256 max) ou champ vide
Essais	Description de l'essai	Chaine de caractères standard (256 max) ou champ vide
Inapte Secondaire lors du suivi de Charge	Indicateur d'aptitude de l'EDP à participer au réglage secondaire lors d'une variation de charge	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Pcmin	Valeur de puissance active du groupe la plus basse, avec fourniture de réserve primaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW

Champ	Description	Valeur ou format
PcOmin	Valeur de puissance active du groupe la plus basse, avec fourniture de réserve primaire et de réserve secondaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW

Les champs suivants permettent de décrire les essais (jusqu'à 3 essais). Chaque essai est décrit à partir de 4 champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Code essai	Code de l'essai	Les valeurs autorisées sont : • IMP : Imposition • PMD : puissance max disponible durant l'essai • MT : minimum technique disponible durant l'essai Ou champ vide
Heure de début essai	Horaire (Heure Minutes) de début de l'essai	Chaine de caractères au format hh:mm Ou champ vide
Heure de fin essai	Horaire (Heure Minutes) de fin de l'essai	Chaine de caractères au format hh:mm Ou champ vide
Valeur de puissance essai	Valeur de puissance imposée ou limitative	MW Ou champ vide

C - FIN DU FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons)

D - EXEMPLE DE FICHIER

CT_PROD_5_<ACTEUR>_20090306_1230.csv est un fichier déposé à la passerelle de 12h30 le 5 mars 2009 et contenant les déclarations de performances et contraintes techniques de deux EDP XXXXXT et YYYYYT pour la journée du 6 mars 2009.

```
20090305;12:10:34;
20090306;
REGION;EDP;COMBUSTIBLE;PCN;    PMD;MT;PRIM    à    PMin;PRIM    à
PInter;PRIM à PMax;SEC à PMin;SEC à PInter;SEC à PMax;Gradient
Hausse;Gradient                Baisse;Groupe                DPN;DA
(mn);CplPcMax(mn);Réglage    Tension;Absorp.    (MVAR);Fournit.
(MVAR);Inapte Suivi De Charge;Inapte Baisse d'urgence;Inapte
Arrêt    Prog;Indispo;Cause;Essais;Inapte Secondaire suivi
DeCharge;PCmin;PCOmin;Code essai 1;Heure de début ess1;Heure
de fin ess1;Donnée de puissance ess1;Code essai 2;Heure de
```

```
début ess2;Heure de fin ess2;Donnée de puissance ess2;Code  
essai 3;Heure de début ess3;Heure de fin ess3;Donnée de  
puissance ess3;  
NANCY;XXXXXT;G;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;2;2;;0;172;;;;;;;;;;VRAI;0;  
0;IMP;00:30;24:00;0;;;;;;;;;;  
MARSEILLE;YYYYYT;C;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;2;2;;0;247;;;;;;;;;;VRA  
I;0;0;IMP;00:30;24:00;0;;;;;;;;;;  
<EOF>
```

CHAPITRE 3. OFFRES D'AJUSTEMENT (.OFFRE)

Ce Chapitre décrit le format et les modalités de transmission du fichier des caractéristiques de base des Offres d'Ajustement pour les transmissions anticipées (aux horaires prévus dans les Règles), pour l'envoi à l'Heure Limite d'Accès au Réseau et aux Guichets en infra journalier.

Emetteur	Réception Front office RTE	Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichier.offre

L'Acteur d'Ajustement a également la possibilité de saisir les Offres directement dans SYGA (voir le manuel utilisateur de SYGA).

Contrôles syntaxiques

Les contrôles syntaxiques sur les contenus et noms de fichiers sont effectués dès le chargement. Seules les lignes correctes du fichier sont conservées.

Les champs des valeurs non utilisées doivent être respectés. Il est donc nécessaire d'insérer un point virgule entre deux champs même si le champ n'est pas renseigné.

Des messages d'erreurs et d'information aident l'Acteur d'Ajustement à identifier les erreurs présentes dans le fichier.

En cas de message d'erreur sur une ligne, l'acteur doit fournir un nouveau fichier contenant uniquement la ligne corrigée. Les lignes correctes ont en effet été planifiées pour le prochain guichet disponible adéquat (J-1 ou InfraJ).

Avant le passage du guichet, s'il souhaite modifier une ligne déjà envoyée et acceptée, il doit fournir un nouveau fichier contenant la ligne de modification de l'offre (MODI), car la première version de l'offre a été planifiée pour le prochain guichet disponible adéquat (J-1 ou InfraJ)

Après le passage de guichet, les offres restent modifiables (MODI) et supprimables (ANNU) aux prochains guichets dans le respect du Délai de Neutralisation, si pas d'activation entre-temps par RTE.

Autre cause de REJET de lignes du fichier

Pour une même EDA, un fichier doit contenir au plus :

- une Offre de démarrage (indice de démarrage égal à 1) sur la plage [0h-24h].
- une Offre à la Hausse et une Offre à la Baisse par Plage de Prix,

Dans le cas contraire, toutes les Offres de cette EDA sont rejetées.

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers d'offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur de SYGA.

La date indiquée dans le nom du fichier est celle de la journée sur laquelle portent les offres.

Le format du fichier d'offres est identique quelle que soit la date de soumission (ces fichiers peuvent contenir des soumissions / modifications et annulations d'offres).

Passée l'Heure Limite d'Accès au Réseau, les offres soumises sont positionnées au premier guichet adéquat disponible, où elles sont acceptées ou refusées dans le respect des Règles du Mécanisme d'Ajustement

3.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Leur mise en forme au format « .csv » est la suivante :

<ACTEUR><AAAAMMJJ>.offre

Avec :

Champ	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)
<AAAAMMJJ>	Date de la Période d'Ajustement sur laquelle portent les Offres du fichier

Exemple :

ACTEUR20090313.offre est un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 ou en Infra Journalier, et contenant les Offres pour la journée du 13 mars 2009.

3.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

Il est nécessaire de créer une ligne par Offre. L'Acteur d'Ajustement doit remettre une Offre (une ligne) différente par Plage de Prix et par Sens d'Offre pour toutes les Offres, autres que les offres de démarrage.

Les données du fichier d'Offres SYGA doivent respecter les formats décrits dans le tableau ci-dessous et les règles suivantes :

- Certaines données sont à renseigner par l'Acteur d'Ajustement. Ces données correspondent au cas suivant :
 - Valeur à renseigner : Oui
 - Valeur prise en compte : Valeur renseignée
- D'autres données sont à renseigner par l'Acteur d'Ajustement avec une valeur imposée. Ces données correspondent au cas suivant :
 - Valeur à renseigner : Oui
 - Valeur prise en compte : Contient la valeur à renseigner
- Certaines données ne sont pas à renseigner, **le champ sera vide entre 2 points virgule**. Ces données correspondent au cas suivant :
 - Valeur à renseigner : Non
 - Valeur prise en compte : Pas de valeur. L'éventuelle valeur mise par défaut par SYGA est précisée entre parenthèse.

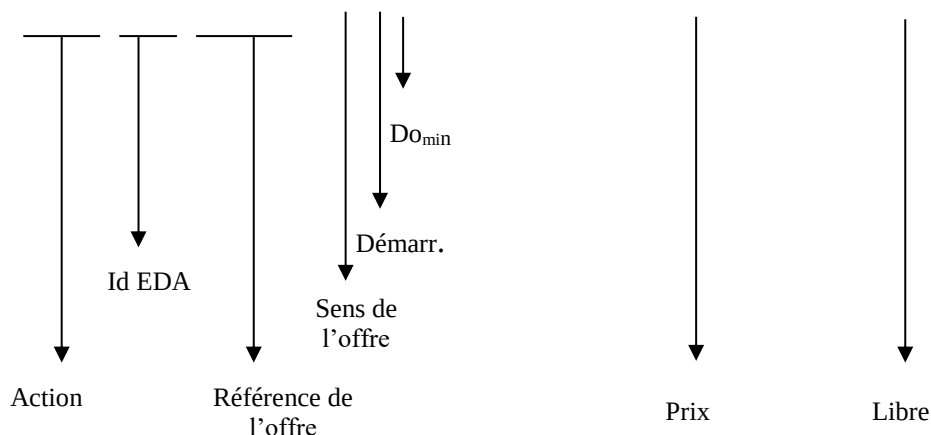
Définition des paramètres

Type d'information	Format	Valeur à renseigner	Valeur prise en compte
Action	4 Caractères : SOUM : Soumission, MODI : Modification, ANNU : Retrait	OUI	Valeur renseignée
Code EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	OUI	Valeur renseignée
Référence de l'Offre	Référence attribuée par l'Acteur d'Ajustement. 10 caractères alphanumériques maximum (une référence différente par Plage de Prix pour chaque Offre, même si elle concerne la même EDA)	OUI	Valeur renseignée
Puissance minimale	MW (10 MW valeur minimale)	NON	Pas de valeur (10)
Puissance maximale	MW (10 MW valeur minimale)	NON	Pas de valeur
Sens d'Offre	1 pour à la hausse 0 pour à la baisse	OUI	Valeur renseignée
Type de l'Offre	0 pour non fractionnable 1 pour fractionnable 2 pour par palier	NON	Pas de valeur (1)
Indice de démarrage	0 : pas de démarrage 1 : démarrage	OUI	Valeur renseignée
DO _{min}	Champ à remplir avec la valeur 0 quel que soit le type d'offre (démarrage ou autre)	OUI	Valeur renseignée à 0
DO _{max}	En nombre d'heures	NON	Pas de valeur (24:00)
Délai de Mise en Œuvre (DMO)	En nombre de minutes	NON	Pas de valeur (0)
Jour de début de validité	J-1 ou J (J correspond au jour spécifié dans le nom du fichier)	OUI	Valeur renseignée à J
Heure de début de validité	HH:mm Valeur à renseigner : Pour les Offres de Démarrage : 00:00 Pour les autres Offres : Heure de début de la Plage de Prix sur laquelle l'Offre est valide.	OUI	Valeur renseignée
Heure de début imposée	"1" : imposée, vide ou "0" : pas d'imposition	NON	Pas de valeur (0)

Type d'information	Format	Valeur à renseigner	Valeur prise en compte
Jour de fin de validité	J-1 ou J (J correspond au jour spécifié dans le nom du fichier).	OUI	Valeur renseignée à J
Heure de fin de validité	HH:mm Valeur à renseigner : Pour les Offres de Démarrages: 24:00 Pour les autres Offres : Heure de fin de la Plage de Prix sur laquelle l'Offre est valide.	OUI	Valeur renseignée
Heure de fin imposée	"1" : imposée, vide ou "0" : pas d'imposition	NON	Pas de valeur (0)
Prix / Forfait	Le forfait est exprimé en Euro (sans décimales) pour l'offre de démarrage. Le prix est exprimé en Euro/MWh pour les autres offres avec une précision de 2 décimales et une virgule comme séparateur : - Il est positif dans le cas d'une Offre à la hausse - Il peut être nul, positif ou négatif dans le cas d'une Offre à la baisse	OUI	Valeur renseignée.
Energie maximale de l'EDA (E_{max})	en MWh	NON	Pas de valeur
Puissance palier 1	en MW	NON	Pas de valeur
Puissance palier 2	en MW	NON	Pas de valeur
Puissance palier 3	en MW	NON	Pas de valeur
Durée de palier (DPa)	En nombre d'heures (précision ½ heure)	NON	Pas de valeur
Durée de changement de palier (DPa)	En nombre de minutes	NON	Pas de valeur
Nombre de modulation	Entier positif	NON	Pas de valeur
Nombre d'arrêt / démarrage	Entier positif non nul.	NON	Pas de valeur
Commentaire	200 caractères maximum, le commentaire est facultatif.	Optionnel	Valeur renseignée

Exemple :

SOUM;EDA1;OFFRE1;;;1;;1;0;;;J;00:00;;J;24:00;;45,50;;;;;;;;;;Commentaire;



B - FIN DU FICHIER

La dernière ligne doit être : <EOF> avec les chevrons.

3.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET EXEMPLES DE FICHIER

3.3.1 TYPE D'INFORMATION : ACTION

3.3.1.1 Soumission d'une Offre

Toute ligne du fichier commençant par un champ action « SOUM » est interprétée comme une création (ou Soumission) d'une Offre. Les autres informations décrites dans le tableau du chapitre précédent devront être entrées sur la même ligne et dans l'ordre décrit en utilisant un point-virgule comme séparateur.

Toute création d'offre en infra journalier doit être caractérisée par le terme « SOUM ».

Exemple d'un fichier .offre avec une soumission d'offre :

ACTEUR20090313.offre est un fichier envoyé le 12 mars 2009 et contenant les Offres d'ajustement pour la journée du 13 mars 2009.

SOUM;EDA1;OFFRE11;;;1;;0;0;;;J;00:00;;J;06:00;;30,00;;;;;;;;;;2 activations maximum par jour;
SOUM;EDA1;OFFRE12;;;1;;0;0;;;J;06:00;;J;11:00;;50,00;;;;;;;;;;2 activations maximum par jour;
SOUM;EDA1;OFFRE13;;;1;;0;0;;;J;11:00;;J;14:00;;80,00;;;;;;;;;;2 activations maximum par jour;
SOUM;EDA2;OFFRE21;;;1;;0;0;;;J;00:00;;J;06:00;;30,00;;;;;;;;;;
<EOF>

3.3.1.2 Modification d'une Offre

Toute ligne du fichier commençant par un champ « MODI » est interprétée comme une Modification d'une Offre déjà Prise en Compte à un guichet.

Il n'est pas possible de Créer et de Modifier une Offre dans un même fichier d'Offres.

Les champs « Code l'EDA » et « Référence de l'Offre » doivent être obligatoirement renseignés. Les autres champs peuvent être vides si aucune Modification n'est à prévoir par rapport à la valeur initiale de l'Offre.

La syntaxe de la ligne est identique à la syntaxe de Soumission. Ces Modifications peuvent uniquement correspondre à des Modifications infra journalières.

Exemple d'un fichier avec une modification d'offre :

Prenons l'exemple d'une modification du prix de l'Offre de EDA 1 sur la plage [6h-11h] du fichier de l'exemple précédent :

MODI;EDA1;OFFRE12;;;1;;0;0;;;J;06:00;;J;11:00;;70,00;;;;;;;;;;2 activations maximum par jour;
<EOF>

3.3.1.3 Retrait d'une Offre

Toute ligne du fichier commençant par un champ « ANNU » est interprétée comme le Retrait d'une Offre existante.

Dans le cas d'un Retrait, seuls les trois premiers champs (action ANNU, Code EDA et référence de l'Offre) doivent être fournis.

Exemple d'un fichier avec un retrait d'offre :

Considérons le fichier *ACTEUR20090313.offre* de l'exemple précédent, envoyé le 13 mars 2009 au guichet de 02h00 et contenant la suppression de l'Offre sur EDA2 :

ANNU;EDA2;OFFRE21;
<EOF>

3.3.1.4 Type d'information : Référence de l'Offre

Une Offre est déterminée de manière unique par la combinaison :

- Du Code de l'EDA associée,
- De la Référence de l'Offre,
- De la Période d'Ajustement de l'Offre.

A ce titre, la Référence de l'Offre devra être différente pour chaque Plage de Prix et pour chaque Offre même si elle concerne la même EDA.

3.3.1.5 Type d'information : Indice de démarrage

- Si l'Offre n'est pas une Offre de démarrage, l'indice de démarrage doit être renseigné à 0.
- Si l'Offre est une offre de démarrage, l'indice de démarrage doit être renseigné à 1. Dans ce cas :
 - Au maximum une offre de Démarrage, sur la plage [0h-24h], peut être proposée sur une EDA.
 - L'offre doit être à la Hausse.
 - Le forfait est un chiffre rond respectant la limite de 999 999 €.

Les EDA constituées de groupes thermiques telles que définies dans les Règles du Mécanisme d'Ajustement, peuvent donc faire l'objet de 13 Offres : 1 Offres de démarrage à la Hausse; 6 Offres à la Hausse et 6 Offres à la Baisse.

CHAPITRE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES (CT_PROD 1 A 4 ET CT_CE)

Ce chapitre présente le format des fichiers contenant les Conditions d'Utilisation des Offres pour l'envoi à l'Heure Limite d'Accès au Réseau ainsi que la soumission des Modifications en infra journalier.

Les fichiers des Conditions d'utilisation des Offres sont différents selon que les EDA pour lesquelles des Offres sont soumises sont des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites (chapitre A) ou des EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites (chapitre B). Ils doivent être déposés par les Acteurs d'Ajustement conformément à la procédure décrite dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Les modifications des Conditions d'Utilisation des Offres seront reçues :

- Pour les EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou sur le RPD offertes sous la forme d'offres implicites : à titre provisoire selon un support de transmission (télécopie ou fichier) et un format précisés dans une convention technique avec l'Acteur d'Ajustement.
- Pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection RPD offertes sous la forme d'offres explicites : selon le même format que celui utilisé en J-1 avant l'heure limite d'accès au réseau.

Emetteur	Réception Front office RTE	Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichiers .csv décrits ci-dessous

Contrôle syntaxiques

Des contrôles syntaxiques sur les contenus et noms de fichiers sont effectués dès le chargement. Seules les lignes correctes du fichier sont conservées. Des messages d'erreurs et d'information aident l'acteur d'ajustement à identifier les erreurs présentes dans le fichier.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Le format du fichier de Conditions d'Utilisation des Offres est identique quelle que soit la date de soumission.

La transmission anticipée de fichiers de redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres Explicites n'est pas possible. Les premiers fichiers ne peuvent être envoyés qu'après l'Heure Limite d'Accès au Réseau

4.1 **FORMATS DES FICHIERS DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES IMPLICITES**

Un Acteur d'Ajustement qui souhaite soumettre des Offres pour des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites doit fournir impérativement **les deux fichiers des Conditions d'utilisation des Offres décrits ci-après avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau.**

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SyGA.

4.1.1 **FICHIER DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES IMPLICITES A LA HAUSSE**

4.1.1.1 **NOMENCLATURE DES FICHIERS**

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_1_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) du guichet auquel le fichier est soumis	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : • 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 13 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites pour la journée du 14 mars 2009.

4.1.1.2 CONTENU

Leur mise en forme au format « csv » est la suivante :

A- EN TETE DU FICHIER

1^{ère} ligne :

Date de constitution du fichier;Heure de constitution du fichier;

2^{ème} ligne :

Nom de l'Acteur d'Ajustement;Date de validité de la déclaration;Date du Guichet de déclaration;Heure du guichet de déclaration;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure Minute Seconde) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format hhmmss
Nom de l'Acteur d'Ajustement	Identifiant communiqué par RTE	
Date de validité de la déclaration	Date (Année Mois Jour) sur laquelle portent les données déclarées	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Date du Guichet de déclaration	Date (Année Mois Jour) du Guichet auquel est soumis le fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure du guichet de déclaration	Horaire (Heure Minute) du Guichet de déclaration	Chaine de caractères égale à «1630» La valeur «1630 » correspond à l'Heure Limite d'Accès au Réseau

B - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient des blocs de 4 lignes pour chaque EDA.

Des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse sont attendues pour toute EDA ayant fait l'objet d'au moins une Offre à la Hausse autre qu'une Offre de démarrage dans les Caractéristiques de base des Offres d'Ajustement (Chapitre 3.). Ces données fixent les Conditions d'Utilisation (y compris le DP), pour la journée, de l'ensemble des Offres à la Hausse autre qu'une Offre de démarrage de l'EDA.

Dans le cas particulier des EDA faisant l'objet d'offres de démarrage, une deuxième série de 4 lignes relatives à la même EDA sont soumises dans le fichier des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse :

- Une première série de 4 lignes fixe les Conditions d'Utilisation de l'Offre de démarrage de l'EDA (y compris le DMin et le DMO).
- La deuxième série de 4 lignes fixe les Conditions d'Utilisation des offres autres que l'offre de démarrage de l'EDA.

Les fichiers ne contiennent pas de champ vide, l'absence d'indication particulière à destination de RTE est mentionnée par le caractère #.

1^{ère} ligne :

Identifiant de l'EDA;Indicateur de Démarrage;Type de déclaration;Commentaire déclaration;

2^{ème} ligne :

RPF;RSFP;Durée;Energie Maximale;

3^{ème} ligne :

Pmax;Pmax1;Pmax2;Pmax3;Pmax4;Pmax5;Pmax6;Pmax7;Pmax8;Pmax9;Pmax10;Pmax11;Pmax12;Pmax13;Pmax14;Pmax15;Pmax16;Pmax17;Pmax18;Pmax19;Pmax20;Pmax21;Pmax22;Pmax23;Pmax24;Pmax25;Pmax26;Pmax27;Pmax28;Pmax29;Pmax30;Pmax31;Pmax32;Pmax33;Pmax34;Pmax35;Pmax36;Pmax37;Pmax38;Pmax39;Pmax40;Pmax41;Pmax42;Pmax43;Pmax44;Pmax45;Pmax46;Pmax47;Pmax48;

4^{ème} ligne pour les offres de démarrage :

DMO;DMOd1;DMOd2;DMOd3;DMOd4;DMOd5;DMOd6;DMOd7;DMOd8;DMOd9;DMOd10;DMOd11;DMOd12;DMOd13;DMOd14;DMOd15;DMOd16;DMOd17;DMOd18;DMOd19;DMOd20;DMOd21;DMOd22;DMOd23;DMOd24;DMOd25;DMOd26;DMOd27;DMOd28;DMOd29;DMOd30;DMOd31;DMOd32;DMOd33;DMOd34;DMOd35;DMOd36;DMOd37;DMOd38;DMOd39;DMOd40;DMOd41;DMOd42;DMOd43;DMOd44;DMOd45;DMOd46;DMOd47;DMOd48;Commentaire DMO;

4^{ème} ligne pour les offres autres que l'offre de démarrage :

DP;DP1;DP2;DP3;DP4;DP5;DP6;DP7;DP8;DP9;DP10;DP11;DP12;DP13;DP14;DP15;DP16;DP17;DP18;DP19;DP20;DP21;DP22;DP23;DP24;DP25;DP26;DP27;DP28;DP29;DP30;DP31;DP32;DP33;DP34;DP35;DP36;DP37;DP38;DP39;DP40;DP41;DP42;DP43;DP44;DP45;DP46;DP47;DP48;Commentaire DP;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Identifiant de l'EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	Chaîne de caractères standards
Indicateur de démarrage	Indicateur d'identification des offres de démarrage	Entier égal à 0 ou 1 0 : pas de démarrage 1 : offre de démarrage
Type de déclaration	Indicateur du type de redéclaration	Valeur entière égale à 0 La valeur 0 identifie les déclarations en J-1
Commentaire déclaration	Commentaire associé à la déclaration	Chaîne de caractères standards 50 caractères maximum Ce champ peut être vide
RPF	Capacité de l'EDA à participer au Réglage Primaire lorsqu'elle se situe à PMD. Ne concerne que les EDA thermiques participant au Réglage Primaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW si participation au Réglage Primaire Caractère # si pas de participation au Réglage Primaire.
RSFP	Capacité de l'EDA à participer au Réglage Secondaire lorsqu'elle se situe à PMD. Ne concerne que les EDA thermiques participant au Réglage Secondaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW si participation au Réglage Secondaire. Caractère # si pas de participation au Réglage Secondaire.
Durée	Durée minimale d'utilisation de l'Offre, lorsque l'Ajustement activé par RTE crée un palier de puissance non prévu au Programme d'Appel. Pour les moyens sur lesquels des Offres de démarrage ont été déposées, ce champ doit également être rempli.	Valeur entière en minutes Caractère # si pas de durée minimale applicable.
Energie maximale	Energie maximale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Hausse) d'une EDA dans la journée. Voir indication 1 ci après.	Valeur entière en MWh Caractère # si pas d'énergie maximale applicable.
Pmax	Libellé identifiant la chronique de puissance maximale.	Chaîne de caractères égale à «Pmax»
Pmax1 à Pmax48	Valeur de la puissance maximale que peut délivrer l'EDA sur chacun des 48 pas ½ horaire Voir indication 2 ci après.	Valeur entière en MW
DMO (Délai de Mobilisation)	Ce libellé identifie la chronique de DMO de démarrage.	Chaîne de caractères égale à «DMO»

Champ	Description	Valeur ou format
		Ce champ n'est présent que pour les offres de démarrage (si l'indicateur de démarrage = 1)
DMod1 à DMod48	Valeur du délai de mobilisation sur chacun des 48 pas ½ horaire Cette donnée correspond au délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre de démarrage pour passer de 0 à Pmax ou PMD.	Valeur entière en minutes Ces champs ne sont présents que pour les offres de démarrage (si l'indicateur de démarrage = 1) La valeur doit être fixe sur une plage de prix.
Commentaire DMO	Commentaire associé au DMO de démarrage Champ non exploité pour l'instant	Chaine de caractères standards 50 caractères maximum Ce champ n'est présent que pour les offres de démarrage (si l'indicateur de démarrage = 1) Ce champ peut être vide
DP	Libellé identifiant la chronique de Délai de Préparation.	Chaine de caractères égale à «DP» Ce champ n'est présent que pour les offres normales (si l'indicateur de démarrage = 0)
DP1 à DP48	Valeur du délai de préparation sur chacun des 48 pas ½ horaire Cette donnée correspond au délai de préparation nécessaire à la Mise en œuvre de l'Offre. Voir indication 3 ci après. Dans le cas des STEP, pour l'EDA « turbinage » il s'agit du délai d'activation d'une turbine et pour l'EDA « pompage » il s'agit du délai d'activation d'une pompe.	Entier positif ou nul en minutes Ce champ n'est présent que pour les offres normales (si l'indicateur de démarrage = 0)
Commentaire DP	Commentaire associé au DP	Chaine de caractères standards 50 caractères au maximum Ce champ n'est présent que pour les offres normales (si l'indicateur de démarrage = 0) Ce champ peut être vide

Indication 1 concernant le champ Energie maximale

Cas des STEP :

- EDA « turbinage » : l'E_{max} est un paramètre des offres à la hausse.

Elle permet d'exprimer une contrainte de volume d'eau ou de creux utilisable sur la STEP sur la journée sans préjuger de la dynamique d'utilisation de la vallée.

La contrainte de stock amont minimum est traduite en une valeur d'énergie maximale turbinable sans pompage sur l'EDA pour la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre.

Elle ne peut être garantie dans toutes les configurations de mobilisation.

- EDA « pompage » : l'E_{max} est ici un paramètre des offres à la baisse.

Elle permet d'exprimer une contrainte de volume d'eau ou de creux utilisable sur la STEP sur la journée sans préjuger de la dynamique d'utilisation de la vallée.

La contrainte de stock amont maximum est traduite en une valeur d'énergie maximale pompable sans turbinage sur l'EDA pour la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre.

Elle ne peut être garantie dans toutes les configurations de mobilisation.

Cas des STEP :

- EDA « turbinage » : il s'agit de la valeur maximum de puissance qui peut être fournie en turbine sur les GDP de l'EDA considérée, au cours de la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre, compte tenu de la disponibilité des GDP la constituant sur toute ou partie de la période d'ajustement.

Elle inclut la puissance potentiellement réservée au titre du réglage secondaire Fréquence / Puissance ou au titre des réserves rapide ou complémentaire.

Elle n'inclut pas les limitations ou impositions réseau contractualisées avec RTE.

Il n'est pas garanti par l'offreur que cette puissance soit effectivement mobilisable quel que soit l'instant de la période.

- EDA « pompage » : il s'agit de la valeur maximum de puissance qui peut être utilisée en pompe sur les GDP de l'EDA considérée, au cours de la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre, compte tenu de la disponibilité des GDP la constituant sur toute ou partie de la période d'ajustement.

Elle inclut la puissance potentiellement réservée au titre du réglage secondaire Fréquence / Puissance ou au titre des réserves rapide ou complémentaire.

Elle n'inclut pas les limitations ou impositions réseau contractualisées avec RTE.

Il n'est pas garanti par l'offreur que cette puissance soit effectivement mobilisable quel que soit l'instant de la période.

Par convention de signe, c'est une valeur positive qui est mentionnée.

Indication 3 concernant l'interprétation des DP

Supposons les valeurs de DP suivants :

04h00- 04h30	04h30- 05h00	05h00 -5h30	05h30- 06h00	06h00 -6h30	06h30 -7h00	07h00- 7h30	07h30 -8h00
30	30	30	30	45	45	45	45

- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 05h45 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20), le DP appliqué sera le DP sur la plage [05h30, 06h00[soit 30 min.
- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 06h15 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20) jusqu'à nouvel avis », le DP appliqué sera le DP sur la plage [06h00, 06h30[soit 45 min.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h30 « dès 05h30 jusqu'à 08h monter à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [05h30, 06h00[.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h35, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h50 « dès 05h50 jusqu'à 08h monter à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [06h30, 07h00[.
- La prolongation d'un ajustement n'est pas soumise à l'application d'un DP.

C – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

D – EXEMPLE DE FICHIER

Le fichier `CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20140504_1630` est déposé à l'heure limite d'accès au réseau le 4 mai 2014 et contient les Conditions d'Utilisation des Offres à la hausse de deux EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD EDA1 et EDA2 offertes sous la forme d'offres implicites pour la journée du 5 mai 2014. EDA2 fait l'objet d'une offre de démarrage.

```
20140504;14:02:55;
ACTEUR;20140505;20140504;1630;
EDA1;0;0;guichet HJAR;
10;20;15;2350;
Pmax;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;510;510
;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510
;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;250;0;0;0;0;0;
;0;
```

```
DP;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
EDA2;0;0;guichet HLAR;
70;100;60;#;
Pmax;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;510;510
;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510
;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;250;0;0;0;0;0;0
;0;
DP;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
EDA2;1;0;guichet HLAR;
70;100;270;#;
Pmax;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250
;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250
;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250
;250;250;250;250;
DMO;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
DMO démarrage;
<EOF>
```

4.1.2 FICHIER DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES IMPLICITES A LA BAISSÉ

4.1.2.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_2_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) du Guichet auquel le fichier est soumis	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_2_INITIAL_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 13 mars 2009 et contenant les Conditions

d'Utilisation des Offres à la Baisse des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites pour la journée du 14 mars 2009.

4.1.2.2 CONTENU

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante :

A- EN TETE DU FICHIER

1^{ère} ligne :

Date de constitution du fichier;Heure de constitution du fichier ;

2^{ème} ligne :

Nom de l'Acteur d'Ajustement;Date de validité de la déclaration;Date du Guichet de déclaration;Heure du guichet de déclaration;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure Minute Seconde) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format hhmmss
Nom de l'Acteur d'Ajustement	Identifiant communiqué par RTE	
Date de validité de la déclaration	Date (Année Mois Jour) sur laquelle portent les données déclarées	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Date du Guichet de déclaration	Date (Année Mois Jour) du Guichet auquel est soumis le fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure du guichet de déclaration	Horaire (Heure Minute) du Guichet de déclaration	Chaine de caractères égale à «1630» La valeur «1630 » correspond à l'Heure Limite d'Accès au Réseau

B - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient 4 lignes pour chaque EDA.

Des Conditions d'Utilisation des Offres à la Baisse sont attendues pour toute EDA ayant fait l'objet d'au moins une Offre à la Baisse dans les Caractéristiques de base des Offres d'Ajustement. Ces données fixent les Conditions d'Utilisation, pour la journée, de l'ensemble des Offres à la Baisse de l'EDA.

Le fichier ne contient pas de champ vide, l'absence d'indication particulière à destination de RTE est mentionnée par le caractère #.

1^{ère} ligne :

Identifiant de l'EDA;Type de déclaration;Commentaire déclaration;

2^{ème} ligne :

Durée;Energie Minimale;

3^{ème} ligne :

Pmin;Pmin1;Pmin2;Pmin3;Pmin4;Pmin5;Pmin6;Pmin7;Pmin8;Pmin9;Pmin10;Pmin11;Pmin12;Pmin13;Pmin14;Pmin15;Pmin16;Pmin17;Pmin18;Pmin19;Pmin20;Pmin21;Pmin22;Pmin23;Pmin24;Pmin25;Pmin26;Pmin27;Pmin28;Pmin29;Pmin30;Pmin31;Pmin32;Pmin33;Pmin34;Pmin35;Pmin36;Pmin37;Pmin38;Pmin39;Pmin40;Pmin41;Pmin42;Pmin43;Pmin44;Pmin45;Pmin46;Pmin47;Pmin48;

4^{ème} ligne :

DP;DP1;DP2;DP3;DP4;DP5;DP6;DP7;DP8;DP9;DP10;DP11;DP12;DP13;DP14;DP15;DP16;DP17;DP18;DP19;DP20;DP21;DP22;DP23;DP24;DP25;DP26;DP27;DP28;DP29;DP30;DP31;DP32;DP33;DP34;DP35;DP36;DP37;DP38;DP39;DP40;DP41;DP42;DP43;DP44;DP45;DP46;DP47;DP48;Commentaire;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Identifiant de l'EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	Chaine de caractères standards
Type de déclaration	Indicateur du type de redéclaration	Valeur entière égale à 0 La valeur 0 identifie les déclarations en J-1
Commentaire déclaration	Commentaire associé à la déclaration	Chaine de caractères standards 50 caractères maximum Ce champ peut être vide
Durée	Pour les moyens type STEP, il s'agit de la durée minimale d'utilisation de l'offre en pompage. Remarque : pour les autres moyens cette donnée est déjà déclarée dans le fichier précédent.	Valeur entière en minutes Caractère # si pas de durée minimale applicable.
Energie minimale	Il s'agit de l'énergie minimale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Baisse) d'une EDA dans la journée.	Valeur entière en MWh Caractère # si pas d'énergie minimale applicable.
Pmin	Désigne le contenu de la chronique sur la ligne concernée	Chaine de caractères égale à «Pmin»

Champ	Description	Valeur ou format
Pmin1 à Pmin48	Valeur de la puissance minimale que peut délivrer l'EDA sur chacun des 48 pas ½ horaire	Valeur entière en MW
DP	Libellé identifiant la chronique de Délai de Préparation.	Chaine de caractères égale à «DP»
DP1 à DP48	Valeur du délai de préparation sur chacun des 48 pas ½ horaire Cette donnée correspond au délai de préparation nécessaire à la Mise en œuvre de l'Offre. Voir indication 1 ci après.	Entier positif ou nul en minutes
Commentaire DP	Commentaire associé au DP	Chaine de caractères standards 50 caractères au maximum Ce champ peut être vide

Indication 1 Interprétation des DP

Supposons les DP suivants :

04h00-04h30	04h30-05h00	05h00-05h30	05h30-06h00	06h00-06h30	06h30-07h00	07h00-07h30	07h30-08h00
30	30	30	30	45	45	45	45

- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 05h45 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20), le DP appliqué sera le DP sur la plage [05h30, 06h00[soit 30 min.
- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 06h15 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20) jusqu'à nouvel avis », le DP appliqué sera le DP sur la plage [06h00, 06h30[soit 45 min.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h30 « dès 05h30 jusqu'à 08h baisser à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [05h30, 06h00[.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h35, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h50 « dès 05h50 jusqu'à 08h baisser à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [06h30, 07h00[.
- La prolongation d'un ajustement n'est pas soumise à l'application d'un DP.

C – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

UTILISATEUR PARTICIPANT DE SYGA. NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_3_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) de la Période d'Ajustement sur laquelle portent les Conditions d'Utilisation des Offres du fichier	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_3_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres exceptionnelles à la Hausse et à la Baisse des EDA pour la journée du 13 mars 2009.

4.2.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante :

Code de l'EDA; Type d'Offre; Champ 3; Champ 4; Champ 5; Champ 6; Champ 7; Champ 8; Champ 9; Champ 10; Champ 11; Commentaire;

Le fichier ne contient pas de champ vide, l'absence d'indication particulière à destination de RTE est mentionnée par le caractère #.

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou format
Code de l'EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	
Type d'Offre	Sens de l'offre exceptionnelle déclarée	B pour Baisse H pour Hausse
Champ 3	Si type d'offre = H : PMD Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Valeur entière en MW Caractère # si non exploité
Champ 4	Minimum Technique que doit respecter l'EDA	Valeur entière en MW
Champ 5	Si type d'offre = H : participation au RPF	Valeur entière en MW

Champ	Description	Valeur ou format
	Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Caractère # si non exploité
Champ 6	Si type d'offre = H : participation au RSFP Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Valeur entière en MW Caractère # si non exploité
Champ 7	Prix de l'offre. Le prix est exprimé en Euro/MWh pour les autres offres avec une précision de 2 décimales et un point comme séparateur : - Il est positif dans le cas d'une Offre à la hausse - Il peut être nul, positif ou négatif dans le cas d'une Offre à la baisse	Valeur numérique
Champ 8	Si type d'offre = H : Pmax Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Valeur entière en MW Caractère # si non exploité
Champ 9	Durée minimale d'utilisation de l'Offre	HH Valeur entière en heures de 00 à 24 inclus
Champ 10	Si type d'offre = H : Energie maximale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Hausse) d'une EDA dans la journée Si type d'offre = B : Energie minimale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Baisse) d'une EDA dans la journée	Valeur entière en MW
Champ 11	Si type d'offre = H : Délai de mobilisation. C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre pour passer de Pmin à Pmax. Si type d'offre = B : Délai de mobilisation. C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre pour passer de Pmax à Pmin.	Valeur entière en minutes
Commentaire	En cas d'offre exceptionnelle de démarrage, ce champ comprendra le prix forfaitaire de démarrage exprimé en euros	Chaîne alphanumérique limitée à 50 caractères

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons)

C – EXEMPLE DE FICHIER

CT_PROD_3_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres

exceptionnelles à la Hausse et à la Baisse des EDA de type Point d'Injection pour la journée du 13 mars 2009.

```
EDA4;H;450;150;5;15;500;450;01;#;120;forfait de démarrage à
25000 euros;
EDA5;H;250;0;0;0;800;250;02;#;60;#;
<EOF>
```

4.3 **FICHER DES EDA NON OFFERTES**

Il s'agit de la liste des EDA indisponibles et qui ne peuvent être offertes sur le Mécanisme d'Ajustement.

Cette indisponibilité recouvre aussi bien une indisponibilité conjoncturelle (sur une journée par exemple) qu'une indisponibilité programmée sur plusieurs mois.

Ainsi, les EDA qui ne peuvent faire l'objet d'aucune Offre sur la totalité de la journée doivent figurer dans ce fichier. Ce fichier doit être transmis avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers des EDA non offertes pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

4.3.1 **NOMENCLATURE DES FICHIERS**

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_4_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) de la Période d'Ajustement sur laquelle les EDA mentionnées dans le fichier ne sont pas offertes	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont :

Champ	Description	Description
		1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_4_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 12 mars 2009 et contenant la liste des EDA non offertes pour la journée du 13 mars 2009.

4.3.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante

Code de l'EDA1;

Code de l'EDAn;

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou format
Code de l'EDA1 à n	Code de l'EDA communiqué par RTE	

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

C – EXEMPLE DE FICHIER

CT_PROD_4_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant la liste des EDA non offertes pour la journée du 13 mars 2009.

EDA1;
EDA2;
EDA3;
<EOF>

4.4 FICHIER DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES EXPLICITES

Un Acteur d'Ajustement qui souhaite soumettre des Offres pour des EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites doit fournir le fichier décrit ci-après avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau.

Les modifications ou les soumissions des Conditions d'Utilisation des Offres transmises aux Guichets infra-journalier doivent être envoyées selon le même format que le fichier envoyé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau en J-1. Les modifications des Conditions d'Utilisation des Offres doivent contenir les valeurs redéclarées et les valeurs non redeclarées tout en respectant le délai de neutralisation.

Le fichier est constitué de 17 lignes par EDA qui fixent les Conditions d'Utilisation des Offres de toutes les Offres à la Hausse et à la Baisse qui se rapportent à l'EDA pour la journée. Pour chaque EDA, ce bloc de 17 lignes doit être unique.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

La transmission anticipée de fichiers de redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres Explicites n'est pas possible. Les premiers fichiers ne peuvent être envoyés qu'après l'Heure Limite d'Accès au Réseau

4.4.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_CE_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) de la Période d'Ajustement sur laquelle portent les Conditions d'Utilisation des Offres du fichier	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : 1630 0100,.....,2300, 2400

Dans la nomenclature du fichier, la date du guichet de minuit situé entre une journée J et une journée J+1 correspond à la date de la journée J. L'heure du Guichet associé est 2400.

Exemples :

CT_CE_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et à la Baisse pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites pour la journée du 13 mars 2009.

CT_CE_ACTEUR_20090313_2400.csv est un fichier déposé le 13 mars 2009 au guichet de 00h et contenant les redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et à

la Baisse pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites pour la journée du 14 mars 2009.

4.4.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

La mise en forme du fichier, au format .csv, est la suivante :

Code_EDA;Val ;
PmaxH ;Val1;...;Val48;
PminH ;Val1;...;Val48;
PmaxB ;Val1;...;Val48;
PminB ;Val1;...;Val48;
D0maxH;Val ;
D0minH ;Val;
D0maxB;Val ;
D0minB;Val ;
EmaxH;Val ;
EmaxB;Val ;
DMOH;Val1 ;... ;Val48 ;
DMOB; Val1 ;... ;Val48 ;
NbActH;Val ;
NbActB;Val ;
ComOH;.... ;
ComOB;.... ;

Avec

Champ	Description	Valeur ou format
Code-EDA	Code l'EDA communiqué par RTE	
PmaxH	Chronique de 48 valeurs de puissance maximale offerte à la hausse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance maximale d'effacement.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier positif.
PminH	Chronique de 48 valeurs de puissance minimale offerte à la hausse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance minimale d'effacement.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier positif.

Champ	Description	Valeur ou format
PmaxB	Chronique de 48 valeurs de puissance maximale offerte à la baisse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance maximale de consommation supplémentaire.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier négatif.
PminB	Chronique de 48 valeurs de puissance minimale offerte à la baisse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance minimale de consommation supplémentaire.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier négatif.
D0maxH	Durée maximale d'appel à la hausse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Hausse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
D0minH	Durée minimale d'appel à la hausse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Hausse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
D0maxB	Durée maximale d'appel à la baisse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Baisse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
D0minB	Durée minimale d'appel à la baisse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Baisse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
EmaxH	Energie maximale à la hausse offerte en ajustement par l'EDA dans la journée.	Entier strictement supérieur à zéro en MWh, ou champ vide
EmaxB	Energie maximale à la baisse offerte en ajustement par l'EDA dans la journée.	Entier strictement supérieur à zéro en MWh, ou champ vide
DMOH	Chronique de 48 valeurs de Délai de Mobilisation à la hausse pour activer Pmax _{hausse} C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre à la hausse.	entier en minutes >=0, ou champ vide.
DMOB	Chronique de 48 valeurs de Délai de Mobilisation à la baisse pour activer Pmax _{baisse} C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre à la baisse.	entier en minutes >=0, ou champ vide.

Champ	Description	Valeur ou format
NbActH	Nombre d'activations maximal à la hausse à respecter par RTE	Entier strictement supérieur à zéro ou champ vide.
NbActB	Nombre d'activations maximal à la baisse à respecter par RTE	Entier strictement supérieur à zéro ou champ vide.
ComOH	Commentaire se rapportant aux Offres à la hausse ou Délai de Neutralisation entre Activation (DNA)	50 caractères maximum ou entier en minutes ≥ 0 (pour le DNA).
ComOB	Commentaire se rapportant aux Offres à la baisse ou Délai de Neutralisation entre Activation (DNA)	50 caractères maximum ou entier en minutes ≥ 0 (pour le DNA).

Nota 1 : Si l'Acteur d'Ajustement souhaite définir des Conditions d'Utilisation des Offres complémentaires par rapport à celles indiquées dans les champs précédents, il doit le mentionner dans les champs « ComOH » et « ComOB ».

Nota 2 : Un Acteur d'Ajustement souhaitant imposer une unique puissance d'ajustement devra remplir le fichier en mettant $P_{max}=P_{min}$. Dans le cas où P_{max} diffère de P_{min} , RTE considère qu'il peut appeler n'importe quelle valeur d'ajustement entre P_{min} et P_{max} .

Indication concernant l'interprétation des DMO

Supposons les valeurs de DMO suivants :

04h00-04h30	04h30-05h00	05h00-05h30	05h30-06h00	06h00-06h30	06h30-07h00	07h00-07h30	07h30-08h00
30	30	30	30	45	45	45	45

- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à P_{max} à 06h, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h30, le DMO appliqué étant celui de la plage [05h30, 06h00[.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à P_{max} à 06h35, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h50, le DMO appliqué étant celui de la plage [06h30, 07h00[.

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

C – EXEMPLE DE FICHIER

CT_CE_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et

à la Baisse pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites pour la journée du 13 mars 2009.

```
Code_EDA;EDA1;  
PmaxH;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;50;50;  
50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;  
50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;  
PminH;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;100;50;50;  
50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;  
50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;50;  
PmaxB;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
PminB;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-50;-  
D0maxH;1440;  
D0minH;180;  
D0maxB;900;  
D0minB;180;  
EmaxH;1500;  
EmaxB;900;  
DMOH;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;120;120;  
;120;120;120;120;120;120;120;120;120;120;120;120;180;180;180;180;  
;180;180;180;180;180;180;180;180;150;150;150;150;150;150;150;  
;150;150;150;150;  
DMOB;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;150;120;120;  
;120;120;120;120;120;120;120;120;120;120;120;120;180;180;180;180;  
;180;180;180;180;180;180;180;180;150;150;150;150;150;150;150;  
;150;150;150;150;  
NbActH;6;  
NbAvtB;3;  
ComOH;;  
ComOB;;  
<EOF>
```

4.5 ANNULATION AVANT GUICHET

Il est possible d'annuler un chargement de fichier de Conditions d'Utilisation d'offres dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré.

Ceci est valable pour tous les types de fichiers de Conditions d'Utilisation d'Offres:

Offres Implicites à la Hausse (§6.1.1): CT_PROD_1

Offres Implicites à la Baisse (§6.1.2) : CT_PROD_2

Offres Exceptionnelles (§6.2.1) : CT_PROD_3

EDA Non Offertes (§6.3.1) : CT_PROD_4

Offres Explicites (§6.4.1) : CT_CE

L'envoi de plusieurs fichiers d'annulation permet de remonter les versions intermédiaires successivement soumises pour le guichet.

Emetteur		Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichiers .csv décrits ci-dessous

4.5.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier d'annulation reprend celui du fichier à annuler, précédé de « ANNU_ »:

[ANNU_CT_PROD_1_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_PROD_2_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_PROD_3_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_PROD_4_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_CE_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

Exemples :

ANNU_CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630 désigne le fichier déposé avant l'heure limite d'accès au réseau le 15 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630* soumise au guichet J-1 du 15 Juillet 2012.

ANNU_CT_PROD_2_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630 désigne le fichier déposé avant l'heure limite d'accès au réseau le 15 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_2_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630* soumise au guichet J-1 du 15 Juillet 2012.

ANNU_CT_PROD_3_ACTEUR_20120725_1630.csv désigne le fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 24 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_3_ACTEUR_20120725_1630.csv* soumise au guichet J-1 du 24 Juillet 2012.

ANNU_CT_PROD_4_ACTEUR_20120705_1630.csv désigne le fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 4 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_4_ACTEUR_20120705_1630.csv* soumise au guichet J-1 du 4 Juillet 2012.

ANNU_CT_CE_ACTEUR_20120808_1630.csv désigne le fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 7 Août 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_CE_ACTEUR_20120808_1630.csv* soumise pour le guichet J-1 du 7 Août 2012

ANNU_CT_CE_ACTEUR_20120809_1500.csv est un fichier déposé avant le guichet InfraJ du 9 Août 2012 15 :00 et annulant la dernière version du fichier *CT_CE_ACTEUR_20120809_1500.csv* soumise pour ce guichet.

4.5.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient une seule ligne terminée par un point virgule :
ANNULATION ;

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

C – EXEMPLE DE FICHIER

Le contenu est le même pour tous les fichiers d'annulation :

ANNULATION ;
<EOF>

CHAPITRE 5. ORDRES D'AJUSTEMENT (.ORDRE ET RECAP_ORDRES)

Ce chapitre présent le format du fichier récapitulant les ordres émis par RTE.

5.1 FICHIER D'ORDRE ENVOYE EN TEMPS REEL

Ce fichier n'est généré dans l'IHM SYGA que sur action de l'Acteur d'Ajustement.. Le mode de génération et de récupération du fichier est décrit dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Il contient les derniers ordres passés par RTE depuis la dernière demande de génération de fichier d'ordre, toutes dates d'application confondues.

Emetteur	Emission Front office RTE	Format
RTE	SYGA	Fichier .csv

5.1.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Ce fichier se nomme :

<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<nnn>.ordre

Avec :

Champ	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)
<AAAAMMJJ>	Date de génération du fichier
<nnn>	Index de génération (commence à 001, sur 3 caractères)

L'index s'incrémente au cours de la journée en fonction des générations de fichiers. Il est remis à 0 à chaque début de journée.

5.1.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

Le fichier présente une ligne par plage d'activation de l'ordre à puissance constante, au format suivant :

NumOrdre;Datesaisie;EDA;Dateordre;RefActeur;Logique;Début;Fin;Puissance;0;Prix;Motif;Contrôle;

Champ	Description	Valeur ou format
NumOrdre	Numéro de l'ordre attribué par RTE	Entier
Datesaisie	Date et heure de saisie de l'ordre dans le SI de RTE	JJ-MM-AAAA hh:mm
EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	16 caractères alphanumériques

Champ	Description	Valeur ou format
Dateordre	Date d'activation de l'ordre	JJ-MM-AAAA
RefActeur	Référence de l'offre de l'acteur présente dans le fichier d'offre	10 caractères alphanumériques au maximum
Logique	Sens de l'offre : - 1 pour une offre à la hausse, - 0 pour une offre à la baisse	0 ou 1
Début	Date et heure du début de l'ordre	JJ-MM-AAAA hh:mm
Fin	Date et heure de la fin de l'ordre	JJ-MM-AAAA hh:mm
Puissance	Puissance activée	entier positif ou négatif en MW
Champ non exploité	Champ non exploité	0
Prix	Rappel du prix de l'offre	Valeur avec 2 décimales. Forfait en Euro dans le cas d'une Offre de Démarrage. Prix en Euro/MWh dans le cas d'une offre autre qu'une offre de démarrage.
Motif	Motif de l'ordre	P=C, RSO, MAR ou SSY
Contrôle	Valeur indiquant si l'ordre fait suite au contrôle du réalisé	1 si l'ordre fait suite à un contrôle, 0 sinon

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier est : <EOF> (avec les chevrons).

Cette ligne a pour objectif de signaler que le fichier a été transféré dans son intégralité.

C – CAS DES OFFRES DE DEMARRAGE

Dans le cas d'Offres de démarrage, la signification de certains champs change :

Champ	Description	Valeur ou format
Prix	Rappel du prix de l'offre	Forfait en Euro dans le cas d'une Offre de Démarrage.
Puissance	Puissance activée	0
Motif	Motif de l'ordre	Champ vide

En cas de désactivation d'une offre de démarrage, le fichier ordre présente un forfait négatif.

D – EXEMPLE DE FICHIER

Nom du fichier : ACTEUR_20041106_001.ordre

Contenu d'un fichier avec un démarrage

```
219;25-01-2006 17:55;EDA;26-01-2006;Ref_OD;1;26-01-2006
15:05;26-01-2006 18:00;0;0;Forfait;;0;
220;25-01-2006 17:55;EDA;26-01-2006;Ref_ON1;1;26-01-
200615:05;26-01-2006 17:00;230;0;Prix_ON1;P=C;0;
221;25-01-200617:55;EDA;26-01-2006; Ref_ON2;1;26-01-2006
17:00;26-01-2006 18:00;120; 0;Prix_ON2;P=C;0;
222;25-01-2006 17:55;EDA;26-01-2006;Ref_ON3;1;26-01-2006
17:00;26-01-2006 18:00;60;0;Prix_ON3;P=C;0;
<EOF>
```

Contenu d'un fichier sans démarrage

```
220;25-01-2006 17:55;EDA;26-01-2006;Ref_ON1;1;26-01-2006
15:05;26-01-2006 17:00;30;0;Prix_ON1;P=C;0;
221;25-01-2006 17:55;EDA;26-01-2006; Ref_ON2;1;26-01-2006
17:00;26-01-2006 18:00;45; 0;Prix_ON2;P=C;0;
222;25-01-2006 17:55;EDA;26-01-2006;Ref_ON3;1;26-01-2006
17:00;26-01-2006 18:00;12;0;Prix_ON3;P=C;0;
<EOF>
```

5.2 FICHIER D'ORDRESVALIDE

Ce chapitre présente le format du fichier récapitulant les ordres émis par RTE par date d'application. Ce fichier est mis à disposition dans SYGA après la validation des données (entre J+1 et J+3). Le mode de récupération du fichier est décrit dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Emetteur	Emission Front office RTE	Format
RTE	SYGA	Fichier.csv

5.2.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Ce fichier se nomme :

[Recap_Ordres_Part_<ACTEUR>_G_<AAAAMMJJ>_P_<AAAAMMJJ>_FINAL.csv](#)

Avec :

Champ	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)
G_<AAAAMMJJ>	Date de génération du fichier
P_<AAAAMMJJ>	Date d'application des ordres

5.2.2 CONTENU

A - EN TETE DU FICHIER

1^{ère} ligne :

Fichier Récapitulatif des ordres <ACTEUR> du JJ-MM-AAAA (Date d'application)

2^{ème} ligne

Vide

3^{ème} ligne

**Id Ordre;Heure d'envoi;Code EDA;Période d'ajustement;Référence
Offre;Sens;Début d'activation;Fin d'activation;Puissance;**

B - CORPS DU FICHIER

Le fichier présente une ligne par plage d'activation de l'ordre à puissance constante, au format suivant :

**Id Ordre;Heure d'envoi;Code EDA;Période d'ajustement;Référence
Offre;Sens;Début d'activation;Fin d'activation;Puissance;**

Champ	Description	Valeur ou format
Id Ordre	Identifiant SYGA de l'ordre	Entier
Heure d'envoi	Date et heure de la saisie de l'ordre par RTE	JJ/MM/AAAA hh:mm
Code EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	
Période d'ajustement	Date de la Période d'Ajustement	
Référence Offre	Référence SYGA de l'offre	
Sens	Sens de l'offre activée 0 : à la baisse 1 : à la hausse	
Début d'activation	Date et heure du début d'activation de l'ordre	JJ/MM/AAAA hh:mm
Fin d'activation	Date et heure de fin d'activation de l'ordre	JJ/MM/AAAA hh:mm
Puissance	Puissance activée	Entier

C – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier est : <EOF> (avec les chevrons).

Cette ligne a pour objectif de signaler que le fichier a été transféré dans son intégralité.

D – EXEMPLE DE FICHIER

Nom du fichier : Recap_Ordres_Part_ACTEUR_G_20100318_P_20100203_FINAL.csv

Fichier Récapitulatif des ordres <ACTEUR> du JJ-MM-AAAA

```
Id   Ordre;Heure   d'envoi;Code   EDA;Période   d'ajustement  
;Référence      Offre;Sens;Début      d'activation;Fin  
d'activation;Puissance;  
23670;02/02/2010      22:21;EDA1;03/02/2010;42532;1;03/02/2010  
00:00;03/02/2010 03:30;50;  
23671;02/02/2010      22:21;EDA2;03/02/2010;42531;0;03/02/2010  
00:30;03/02/2010 02:00;70;  
23672;02/02/2010      22:36;EDA3;03/02/2010;42530;0;03/02/2010  
00:30;03/02/2010 02:00;-70;  
<EOF>
```

CHAPITRE 6. VALORISATION JOURNALIERE DETAILLEE (VALDET) ET VALORISATION MENSUELLE (VALMEN)

6.1 VALORISATION JOURNALIERE DETAILLEE

Ce chapitre présente le format des fichiers nécessaires à la facturation des ajustements. Ces fichiers sont mis à disposition à l'issue de la validation des données (entre J+1 et J+3) mais peuvent faire l'objet de modification jusqu'au vendredi compris entre le 14 et le 20 du mois M+1 pour des ordres émis en M. Un nouveau fichier de valorisation est alors généré et mis à disposition. Ce fichier se distinguera du précédent par sa date de génération.

Emetteur	Emission Front office RTE	Format
RTE	SYGA	Fichier.csv

6.1.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Ce fichier se nomme :

VALDET_<ACTEUR>_<XX>_G_<AAAAMMJJ>_P_<AAAAMMJJ>_FINAL.csv

Avec :

Champ	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)
<XX>	Identifiant du fichier (sur deux lettres) : VD pour le fichier de valorisation des ordres à la hausse (Vente Détaillée) AD pour le fichier de valorisation des ordres à la baisse (Achat Détaillé)
G_<AAAAMMJJ>	Date de génération du fichier
P_<AAAAMMJJ>	Date d'application

6.1.2 FORMAT DU FICHIER

A - CORPS DU FICHIER

Le fichier présente une ligne par valorisation détaillée au format suivant :

**Id_offre;Référence;Id_EDA;Prix
(Euro/MWh);PM;Energie_activée;Valorisation;Devise**

Champ	Description	Valeur ou format
Id_offre	Identifiant SYGA de l'offre	Entier
Référence	Référence de l'offre de l'acteur présente dans le fichier d'offre	10 caractères alphanumériques au maximum

Champ	Description	Valeur ou format
Id_EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	16 caractères alphanumériques
Prix (Euro/MWh)	Prix de l'Offre ou Forfait de l'Offre de Démarrage	Valeur avec 2 décimales. Forfait en Euro dans le cas d'une Offre de Démarrage. Prix en Euro/MWh dans le cas d'une offre autre qu'une offre de démarrage.
PM	Période d'ajustement de l'offre maximum	JJ/MM/AAAA
Energie_activée	Energie réellement activée	En MWh avec 2 décimales
Valorisation	Valorisation de l'offre	En Euro avec 2 décimales
Devise	Devise utilisée	EUR pour Euro

Dans le cas où aucune offre n'aurait été appelée sur la période d'ajustement, un fichier est généré. Ce fichier ne contient pas de données sauf le <EOF> permettant de vérifier l'intégralité du fichier.

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier est : <EOF> (avec les chevrons).

Cette ligne a pour objectif de signaler que le fichier a été transféré dans son intégralité.

C – CAS DES OFFRES DE DEMARRAGE

Dans le cas d'Offres de démarrage, la signification de certains champs change :

Champ	Description	Valeur ou format
Prix	Forfait de démarrage. Dans le cas d'une offre de démarrage à cheval sur 2 journées, le forfait de démarrage indiqué est calculé au prorata de l'énergie activé sur la journée.	Forfait en Euro dans le cas d'une Offre de Démarrage
Energie_activée	Egal à zéro dans le cas d'une Offre de démarrage	0

D – EXEMPLE DE FICHIER

Nom du fichier : VALDET_PART1_AD_G_20041106_P_20041101_FINAL.csv

Contenu du fichier avec un forfait de démarrage :

```
Id offre;Référence;Id EDA;Prix ou forfait;PM;Energie
activée;Valorisation;Devise
15580;060800-3;EDA16;500;06/11/2006;0;500;EUR;
15584;060801-3;EDA16;5,48;06/11/2006;60;2880;EUR;
15551;060802-3;EDA12;9,48;06/11/2006;155,61;1475,18;EUR;
<EOF>
```

Contenu du fichier sans forfait de démarrage :

```
Id offre;Référence;Id EDA;Prix ou forfait;PM;Energie
activée;Valorisation;Devise
15584;060801-3;EDA16;6,48;06/11/2006;60;2880;EUR;
15551;060802-3;EDA12;8,48;06/11/2006;155,61;1475,18;EUR;
<EOF>
```

6.2 VALORISATION MENSUELLE

Ce chapitre présente le format des fichiers nécessaires à la facturation des ajustements. Ces fichiers sont mis à disposition à l'issue de la fin du traitement du CRMA (le vendredi entre le 14 et le 20 du mois M+1). En cas de contestation justifiée d'un acteur, en cas d'écart constaté lors du contrôle de la mise en oeuvre des ordres d'ajustement ou en cas de nouvelle régularisation par RTE, les fichiers mensuels de valorisation peuvent être re-générés par RTE. Un nouveau fichier mensuel de valorisation sera alors généré et mis à disposition. Ce fichier se distinguera du précédent par sa date de génération.

Emetteur	Emission Front office RTE	Format
RTE	SYGA	Fichier.csv

6.2.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Ce fichier se nomme :

VALMEN_<ACTEUR>_<XX>_G_<AAAAMMJJ>_P_<AAAAMMJJ>_FINAL.csv

Avec :

Champ	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)
<XX>	Identifiant du fichier (sur deux lettres) : • AD pour le fichier de valorisation des ordres à la baisse (Achat Détaillée) • VD pour le fichier de valorisation des ordres à la hausse (Vente Détaillée) • AG pour le fichier de valorisation des ordres à la baisse (Achat Globaux) • VG pour le fichier de valorisation des ordres à la hausse (Vente Globaux)
G_<AAAAMMJJ>	Date de génération du fichier
P_<AAAAMMJJ>	Correspond au premier jour du mois d'exploitation considéré

6.2.2 FORMAT DU FICHIER DETAILLE (AD ou VD)

A - CORPS DU FICHIER

Le fichier présente une ligne par valorisation détaillée par offre sur tous les jours du mois au format suivant :

Période d'ajustement;Id offre;Référence;Id_EDA;Prix (Euro/MWh);Energie activée;Valorisation;Devise

Champ	Description	Valeur ou format
Période d'ajustement	La période d'ajustement de l'offre	Date de l'ajustement JJ-MM-AAAA
Id_offre	Identifiant SYGA de l'offre	Entier
Référence	Référence de l'offre de l'acteur présente dans le fichier d'offre	10 caractères alphanumériques au maximum
Id_EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	16 caractères alphanumériques
Prix (Euro/MWh)	Prix de l'Offre ou Forfait de l'Offre de Démarrage	Valeur avec 2 décimales. Forfait en Euro dans le cas d'une Offre de Démarrage. Prix en Euro/MWh dans le cas d'une offre autre qu'une offre de démarrage.
Energie_activée	Energie réellement activée	En MWh avec 2 décimales ou 0 (zéro) dans le cas d'une offre de démarrage
Valorisation	Valorisation de l'offre	En Euro avec 2 décimales
Devise	Devise utilisée	EUR pour Euro

Dans le cas où aucune offre n'aurait été appelée sur le mois, un fichier est généré. Ce fichier ne contient pas de données sauf le <EOF> permettant de vérifier l'intégralité du fichier.

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier est : <EOF> (avec les chevrons).

Cette ligne a pour objectif de signaler que le fichier a été transféré dans son intégralité.

C – EXEMPLE DE FICHIER

Nom du fichier : VALMEN_PART1_AD_G_20130620_P_20130501_FINAL.csv

Période d'ajustement;Id offre;Référence;Id_EDA;Prix (Euro/MWh);Energie activée;Valorisation;Devise

01-05-2013;7412948;E010306F;EDA1;12,23;53;648,19;EUR;
01-05-2013;7412972;E010716F;EDA1;12;341,67;4100;EUR;
05-05-2013;7413167;E010676F;EDA2;12,1;169,17;2046,92;EUR;
05-05-2013;7412708;E010725F;EDA2;11;53,33;586,67;EUR;
11-05-2013;7412704;E010721F;EDA1;11;26,67;293,33;EUR;
17-05-2013;7412709;E010726F;EDA1;11;106,67;1173,33;EUR;
20-05-2013;7415593;E021686F;EDA3;5,91;145,5;859,91;EUR;
22-05-2013;7415809;E021815F;EDA3;7,57;105;794,85;EUR;
<EOF>

8.2.3 FORMAT DU FICHIER GLOBAL (AG OU VG)

A - CORPS DU FICHIER

Le fichier présente une ligne de valorisation par journée, pour chaque journée contenue dans le mois, au format suivant :

Période d'ajustement;Energies activées;Valorisation;Devise

Champ	Description	Valeur ou format
Période d'ajustement	La période d'ajustement de l'offre	Date de l'ajustement JJ-MM-AAAA
Energie_activée	Energie réellement activée, obtenue par la somme des énergies activées sur toutes les offres (à la hausse pour le fichier de vente, à la baisse pour le fichier d'achat) et toutes les EDA de la journée JJ-MM-AAAA	En MWh avec 2 décimales
Valorisation	Somme des valorisations sur toutes les offres (à la hausse pour le fichier de vente, à la baisse pour le fichier d'achat) et toutes les EDA de la journée JJ-MM-AAAA	En Euro avec 2 décimales
Devise	Devise utilisée	EUR pour Euro

L'avant dernière ligne est constituée de:

- Libellé : Total Mensuel
- Somme sur tous les jours du mois M des Productions journalières d'énergie
- Somme sur tous les jours du mois M des Valorisations journalières

Dans le cas où aucune offre n'aurait été appelée sur le mois, un fichier est généré. Ce fichier ne contient pas de données sauf l'avant dernière ligne « Total Mensuel ;0 ;0 » et le <EOF> permettant de vérifier l'intégralité du fichier.

Total Mensuel ;0 ;0 ;

<EOF>

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier est : <EOF> (avec les chevrons).

Cette ligne a pour objectif de signaler que le fichier a été transféré dans son intégralité.

C – EXEMPLE DE FICHIER

Nom du fichier : VALMEN_PART1_VG_G_20130611_P_20130401_FINAL.csv

```
Période d'ajustement;Energies activées;Valorisation;Devise  
03-04-2013;200;17200;EUR;  
04-04-2013;520;45550;EUR;  
05-04-2013;900;101000;EUR;  
06-04-2013;400;53000;EUR;  
15-04-2013;250;19000;EUR;  
18-04-2013;400;24000;EUR;  
20-04-2013;300;13800;EUR;  
23-04-2013;150;7500;EUR;  
26-04-2013;4460;279800;EUR;  
27-04-2013;100;5000;EUR;  
28-04-2013;200;11000;EUR;  
29-04-2013;850;33500;EUR;  
30-04-2013;433;26860;EUR;  
Total Mensuel;9163;637210;  
<EOF>
```

CHAPITRE 7. FICHIERS DE TRACABILITE AU PAS 5 MINUTES (DONNEES_VALIDEES, DCCS ET DCRD)

Ce chapitre présente le format des fichiers de traçabilité des EDP constitutives d'EDA de type Point d'Injection. Cela concerne les données suivantes :

- les Programmes d'Appel et Programmes de Marche en fin de journée au pas 5 minutes ;
- les Ordres d'Ajustements émis par RTE ;
- les Redéclarations infra journalières de Programmes d'Appel.

Emetteur	Emission Front office RTE	Format
RTE	SYGA	Fichier .csv

Ces fichiers sont mis à disposition des Acteurs d'Ajustements, à l'issue de la validation des données (entre J+1 et J+3).

7.1 PROGRAMMES D'APPEL ET PROGRAMMES DE MARCHE AU PAS 5 MINUTES

7.1.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

DONNEES_VALIDEES_P_<AAAAMMJJ>_G_<AAAAMMJJ>_<ACTEUR>.csv

Avec :

Champ	Description
DONNES_VALIDEES	Terme fixe
P	Terme fixe. Il indique que la date suivante correspond à la date de la Période d'Ajustement.
<AAAAMMJJ>	Date de la Période d'Ajustement sur laquelle porte le fichier
G	Terme fixe. Il indique que la date suivante correspond à la date de la génération du fichier.
<AAAAMMJJ>	Date de génération du fichier
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)

7.1.2 CONTENU

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante :

A - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient 12 lignes pour chaque EDP :

**Acteur;;EDP; Type chronique;;Plage;Valeur PA₁;Valeur PA₂;.....;Valeur PA₁₄₄;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur PA₁₄₅;Valeur PA₁₄₆;.....;Valeur PA₂₈₈;**

Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur PM₁;Valeur PM₂;.....;Valeur PM₁₄₄;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur PM₁₄₅;Valeur PM₁₄₆;.....;Valeur PM₂₈₈;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur OH₁;Valeur OH₂;.....;Valeur OH₁₄₄;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur OH₁₄₅;Valeur OH₁₄₆;.....;Valeur OH₂₈₈;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur ID_OH₁;Valeur ID_OH₂ ;.. ;Valeur ID_OH₁₄₄;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur ID_OH₁₄₅ ;..... ;Valeur ID_OH₂₈₈;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur OB₁;Valeur OB₂;.....;Valeur OB₁₄₄;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur OB₁₄₅;Valeur OB₁₄₆;.....;Valeur OB₂₈₈;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur ID_OB₁;Valeur ID_OB₂ ;.. ;Valeur ID_OB₁₄₄;
Acteur;EDP; Type chronique;Plage;Valeur ID_OB₁₄₅ ;..... ;Valeur ID_OB₂₈₈;

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou format
Acteur	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
EDP	Code l'EDP communiqué par RTE	
Type chronique	Contenu de la chronique sur la ligne concernée.	- « PA » : chronique de production du Programme d'Appel - « PM » : chronique de production du Programme de Marche - « OH » : chronique des prix d'offre à la hausse - « ID_OH » : chronique des identifiants SYGA des offres à la hausse - « OB » : chronique des prix d'offre à la baisse - « ID_OB » : chronique des identifiants SYGA des offres à la baisse.
Plage	Intervalle de temps de la ligne concernée	- « 0_12 » : intervalle de 0h à 12h - « 12_24 » : intervalle de 12h à 24h
Valeur PA ₁ à PA ₂₈₈	Valeur des puissances du Programme d'Appel sur 288 pas	Valeur entière en MW
Valeur PM ₁ à PM ₂₈₈	Valeur des puissances du Programme de Marche sur 288 pas	Valeur entière en MW

Champ	Description	Valeur ou format
Valeur OH ₁ à OH ₂₈₈	Prix des offres à la hausse sur 288 pas	Euros/MWh, 2 décimales
Valeur OH_ID ₁ à OH_ID ₂₈₈	Identifiants des offres à la hausse sur 288 pas	Entier
Valeur OB ₁ à OB ₂₈₈	Prix des offres à la baisse sur 288 pas	Euros/MWh, 2 décimales
Valeur OB_ID ₁ à OB_ID ₂₈₈	Identifiants des offres à la baisse sur 288 pas	Entier

Pour les EDP de type STEP, chaque prix d'offre est remplacé par une combinaison de l'offre pompage et turbinage :

Champ	Description	Valeur ou format
Valeur OH ₁ à OH ₂₈₈	Prix des offres à la hausse de l'EDA turbinage puis de l'EDA pompage sur 288 pas	Euros/MWh, 2 décimales. _<prix turbinage hausse>_<prix pompage hausse> Avec : <prix...> = ±[partie entière sur 4 car][,][partie décimale sur 2 car]
Valeur OH_ID ₁ à OH_ID ₂₈₈	Identifiants des offres à la hausse de l'EDA turbinage puis de l'EDA pompage sur 288 pas	Entier. _<ID turbinage hausse>_<ID pompage hausse> <ID...> = ±[10 car]
Valeur OB ₁ à OB ₂₈₈	Prix des offres à la baisse de l'EDA turbinage puis de l'EDA pompage sur 288 pas	Euros/MWh, 2 décimales. _<prix turbinage baisse>_<prix pompage baisse> Avec : <prix...> = ±[partie entière sur 4 car][,][partie décimale sur 2 car]
Valeur OB_ID ₁ à OB_ID ₂₈₈	Identifiants des offres à la baisse de l'EDA turbinage puis de l'EDA pompage sur 288 pas	Entier. _<ID turbinage baisse>_<ID pompage baisse> <ID...> = ±[10 car]

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> avec les chevrons.

C – EXEMPLE DE FICHIER

DONNEES_VALIDDEES_P_<20090312>_G_<20090313>_<ACTEUR>.csv est le fichier transmis le 13 mars 2009 et contenant les données de la journée du 12 mars 2009.

[illegible]

7.2 ORDRES D'AJUSTEMENT

7.2.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

DCCS_P_<AAAAMMJJ>_G_<AAAAMMJJ>_<ACTEUR>.csv

Avec :

Champ	Description
DCCS	Terme fixe
P	Terme fixe. Il indique que la date suivante correspond à la date de la Période d'Ajustement
<AAAAMMJJ>	Date de la Période d'Ajustement sur laquelle porte le fichier
G	Terme fixe. Il indique que la date suivante correspond à la date de la génération du fichier
<AAAAMMJJ>	Date de génération du fichier
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)

7.2.2 CONTENU

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante :

A - CORPS DU FICHIER

Il existe une ligne par consigne. Chaque ligne est composée des champs suivants :

nom_EDP;date_saisie;heure_saisie;début;fin;pc;

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou format
nom_EDP	Code de l'EDP communiqué par RTE	
date_saisie	Date de saisie de la consigne	JJ/MM/AA
heure_saisie	Heure de saisie de la consigne	hh:mm
début	Heure de début de la consigne	hh:mm
fin	Heure de fin de la consigne	hh:mm
pc	Puissance consignée	Valeur entière en MW, 4 chiffres maximum

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> avec les chevrons.

C – EXEMPLE DE FICHIER

DCCS_P_<20100402>_G_<20100403>_<ACTEUR>.csv est le fichier transmis le 3 avril 2010 et contenant les données de la journée du 2 avril 2010.

```
EDA1;02/04/2010;22:43;22:43;23:39;360;
EDA1;02/04/2010;19:31;19:30;20:00;180;
EDA1;02/04/2010;19:06;18:27;19:30;0;
EDA1;02/04/2010;15:41;14:30;14:37;0;
EDA1;02/04/2010;12:50;12:50;14:29;0;
EDA2;01/04/2010;22:15;13:30;15:00;1495;
EDA3;02/04/2010;13:05;12:44;23:59;885;
EDA3;02/04/2010;13:05;15:00;23:59;885;
EDA3;02/04/2010;00:08;00:00;00:12;870;
EDA3;01/04/2010;22:15;00:00;23:59;870;
EDA4;02/04/2010;18:04;20:30;21:00;0;
EDA4;02/04/2010;16:05;21:00;21:30;0;
EDA4;02/04/2010;16:05;20:30;21:00;75;
<EOF>
```

7.3 REDECLARATIONS

7.3.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

DCRD_P_<AAAAMMJJ>_G_<AAAAMMJJ>_<ACTEUR>.csv

Avec :

Champ	Description
DCRD	Terme fixe
P	Terme fixe. Il indique que la date suivante correspond à la date de la Période d'Ajustement
<AAAAMMJJ>	Date de la Période d'Ajustement sur laquelle porte le fichier.
G	Terme fixe. Il indique que la date suivante correspond à la date de la génération du fichier
<AAAAMMJJ>	Date de génération du fichier.
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)

7.3.2 CONTENU

Sa mise en forme au format « .csv » est la suivante :

A - CORPS DU FICHIER

Il existe une ligne par Redéclaration. Chaque ligne est composée des champs suivants :

nom_EDP;date_saisie;heure_saisie;début;fin;pc;action;acceptabilité;commentaire;

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou format
nom_EDP	Code de l'EDP communiqué par RTE	
date_saisie	Date de saisie de la redéclaration	JJ/MM/AA

Champ	Description	Valeur ou format
heure_saisie	Heure de saisie de la redéclaration	hh:mm:ss
début	Heure de début de la redéclaration	hh:mm
fin	Heure de fin de la redéclaration	hh:mm
pc	Puissance redéclarée	Valeur entière en MW, 4 chiffres maxi
action	Permet de caractériser éventuellement le type de redéclaration	Chaine de caractères : « vide » « PUISSANCE » « PUISSANCE IMPOSEE » « PUISSANCE IMPOSEE SSY » « LIMITATION » « IMPOSITION »
acceptabilité	Acceptabilité	« ACCEPTEE » « REFUSEE »
commentaire	Commentaire libre	128 caractères maxi

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> avec les chevrons.

C – EXEMPLE DE FICHIER

DCRD_P_<20100402>_G_<20100403>_<ACTEUR>.csv est le fichier transmis le 3 avril 2010 et contenant les données de la journée du 2 avril 2010.

EDA1;01/04/2010;22:15:43;20:00;20:30;360;PUISSANCE;ACCEPTEE;Guichet de 22:00;

EDA2;01/04/2010;22:15:43;13:30;15:00;1495;PUISSANCE;ACCEPTEE;Guichet de 08:00;

EDA3;02/04/2010;13:05:06;12:44;23:59;885;PUISSANCE IMPOSEE;ACCEPTEE;;

EDA4;01/04/2010;22:15:43;00:00;23:59;870;IMPOSITION;ACCEPTEE;;

<EOF>

CHAPITRE 8. MODES SECOURS

En cas de maintenance programmée ou d'indisponibilité fortuite du SI, et lorsque les conditions techniques et opérationnelles le permettent, des modes secours sont mis en place par RTE.

Ces modes secours ne doivent être utilisés par les Responsables de Programmation ou par les Acteurs d'Ajustement que sur demande explicite de RTE, ou après accord explicite de RTE.

Afin d'assurer un maintien en compétence des opérateurs des Responsables de Programmation et de RTE, RTE procède une fois par mois au passage d'un guichet de Programmation en mode secours, habituellement le guichet de 12h00 du dernier jeudi de chaque mois. Les Responsables de Programmes sont invités à soumettre des Redéclarations de Programme d'Appel à ce guichet. Des messages d'information sont envoyés aux Responsables de Programmation selon les modalités prévues dans les Règles.

Adresse de messagerie de RTE utilisée pour les échanges d'informations en mode secours Programmation, Ajustement, et pour la diffusion d'indicateurs de marché

En cas de mise en place d'un mode secours par RTE, l'adresse de messagerie devant être utilisée par le Responsable de Programmation ou l'Acteur d'Ajustement pour les envois de données décrits dans ce chapitre est la suivante :

RESCUE-SERVICE@RTE-FRANCE.COM

Pour assurer un bon fonctionnement du mode secours, cette adresse de messagerie doit être **l'unique destinataire** du message. D'autres adresses de messagerie peuvent éventuellement être mises en copie du message.

Cette même adresse de messagerie est utilisée par RTE pour l'envoi des informations décrites dans ce chapitre.

8.1 MODE SECOURS RELATIF A LA PROGRAMMATION

En cas de maintenance programmée ou d'indisponibilité fortuite du SI, sur sollicitation explicite de RTE, le Responsable de Programmation transmet à RTE ses fichiers de déclaration ou de redéclaration de Programmes d'Appel via la messagerie électronique.

Adresses de messagerie des Responsables de Programmation utilisées pour les échanges d'informations dans le cadre des modes secours

Pour un Responsable de Programmation, RTE ne prend en compte que les messages provenant des adresses de messagerie identifiées explicitement dans l'Accord de Participation en Qualité de Responsable de Programmation comme habilitées à transmettre des données à RTE.

- En J-1, seuls les messages émis par l'« Interlocuteur Opérationnel J-1 (mode nominal et mode secours) » sont considérés,
- En infra-journalier, seuls les messages émis par l'« Interlocuteur Opérationnel en Temps Réel (mode nominal et mode secours) » sont considérés,

Les messages émis par RTE dans le cadre de la mise en œuvre des modes secours sont émis vers les adresses mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre des modes secours, toute modification de liste de messagerie habilitée n'est prise en compte par RTE que 10 jours après notification à RTE.

8.1.1 NOMENCLATURE ET FORMAT DES FICHIERS

La nomenclature et le format des fichiers de déclaration et de redéclaration de Programmes d'Appel sont identiques à ceux utilisés en mode nominal et décrits au **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et au **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent document.

La restitution par RTE des acceptations/refus de redéclarations de Programmes d'Appel est faite sur la base d'un fichier dont la nomenclature et le format sont identiques à ceux utilisés en mode nominal et décrits au **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent document.

Le fichier transmis par le Responsable de Programmation ne doit pas être zippé.

8.1.2 DEFINITION DE L'OBJET DES MAILS EMIS PAR LES RESPONSABLES DE PROGRAMMATION A RTE

Lors de la transmission des Programmes d'Appel initiaux, le message émis par le Responsable de Programmation doit expressément contenir en objet la seule mention : « **PROGRAMMATION JMOINS1** ».

Lors de la transmission des redéclarations de Programmes d'Appel, le message émis par le Responsable de Programmation doit expressément contenir en objet la seule mention : « **PROGRAMMATION INFRAJ** ».

8.1.3 TRANSMISSION DES ACCEPTATIONS/REFUS DES REDECLARATIONS DE PROGRAMMES D'APPEL DE RTE VERS LE RESPONSABLE DE PROGRAMMATION

L'objet du mail émis par RTE est « ACCEPTATION-REFUS INFRAJ ».

Seuls les fichiers de redéclarations reçus par RTE avant l'heure du guichet concerné font l'objet d'une information d'acceptation ou de refus. Les redéclarations reçues par RTE après l'heure du guichet sont refusées.

8.2 MODE SECOURS RELATIF A L'AJUSTEMENT

En cas de maintenance programmée ou d'indisponibilité fortuite du SI, sur sollicitation explicite de RTE, l'Acteur d'Ajustement transmet à RTE ses fichiers d'Offres et de Conditions d'Utilisation des Offres via messagerie électronique.

Ce mode secours ne peut être utilisé que pour le guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau, et ne peut en aucun cas être utilisé pour un guichet infra-journalier.

Adresses de messagerie des Acteurs d'Ajustement utilisées pour les échanges d'informations dans le cadre des modes secours

Pour un Acteur d'Ajustement, RTE ne prend en compte que les messages provenant des adresses de messagerie identifiées explicitement dans l'Accord de Participation en Qualité d'Acteur d'Ajustement comme habilitées à transmettre des données à RTE.

- En J-1, seuls les messages émis par l'« Interlocuteur Opérationnel J-1 (mode nominal et mode secours) » sont considérés,

Les messages émis par RTE dans le cadre de la mise en œuvre des modes secours sont émis vers les adresses mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre des modes secours, toute modification de liste de messagerie habilitée n'est prise en compte par RTE que 10 jours après notification à RTE.

8.2.1 NOMENCLATURE ET FORMAT DES FICHIERS

La nomenclature et le format des fichiers d'Offres et des fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres sont identiques à ceux utilisés en mode nominal et décrits au Chapitre 3. et au Chapitre 4. du présent document.

Les fichiers transmis par l'Acteur d'Ajustement ne doivent pas être zippés.

8.2.2 DEFINITION DE L'OBJET DES MAILS EMIS PAR LES ACTEURS D'AJUSTEMENT A RTE

Le message doit expressément contenir en objet la seule mention :

« AJUSTEMENT JMOINS1 ».

FIN DU DOCUMENT